Un nouveau départ

Les élections en République démocratique du Congo

• • • Paulin Manwelo s.j., Kinshasa (R.D.C.) Professeur de philosophie à la Faculté Saint-Pierre Canisius de Kimwensa

De prime abord, il sied d'avouer que le concept d'élection est une nouveauté en République démocratique du Congo (R.D.C.). Ceci explique, en partie, le suspens, l'incertitude, le désarroi, les rumeurs folles, voire les mythes qui entourent tout le processus électoral en cours dans notre pays. En effet, depuis son accession à l'indépendance, en 1960, la R.D.C. n'a jamais eu d'élections au sens digne et noble du terme. Celles organisées durant les 32 ans de règne dictatorial de Mobutu étaient de la pure mascarade, de la pure farce. Aussi le processus électoral actuel se présente-t-il comme une nouveauté qui suscite espoir et crainte.

En même temps, il est clairement l'aboutissement d'un désir, on ne peut plus tenace, de voir se dérouler des élections. En effet, le processus électoral actuel tire son origine de la volonté de tous, y compris de la communauté internationale, de mettre fin au règne autocratique du régime de Mobutu, ainsi qu'à la crise de légitimité du pouvoir, due à sept années de guerre entre des factions de tout acabit qui ont refait surface après le règne de Mobutu.

La tâche est donc immense : il s'agit, en réalité, de rebâtir la nation congolaise sur des bases nouvelles, à tous les niveaux, du sommet à la base. Voilà pourquoi les prochaines élections concerneront tous les secteurs de la vie nationale: élections présidentielles (président de la République), législatives (députés nationaux - 500 sièges à pourvoir), provinciales (gouverneurs de provinces, députés provinciaux); urbaines (maires, conseillers urbains), municipales (bourgmestres, conseillers municipaux) et locales (chefs de secteur, conseillers de secteur ou de chefferie).

Les enjeux

On peut distinguer deux enjeux majeurs pour les élections en R.D.C. Le premier, le plus fondamental, est lié à leur genèse. Ces élections se présentent aujourd'hui comme une étape cruciale pour donner au Congo les attributs d'un Etat normal. Un Etat viable. D'où l'importance de la nouvelle Constitution qui a déjà été adoptée par un référendum populaire (84 % de oui) et promulquée le 12 février 2006.

Le deuxième enjeu est davantage d'ordre politique : il s'agit d'assurer le principe de la légitimité du pouvoir, afin de mettre fin à la violence comme mode d'accès à la gouvernance de l'Etat. Les cinq dernières années de guerre dans le pays ont créé une crise de légitimité du Le 30 juillet prochain, de grandes élections nationales débuteront en République démocratique du Congo. Quelle est leur genèse ? De quel type d'élections s'agit-il? En quoi revêtent-elles un caractère crucial pour le pays ? Qui sont les grands acteurs de ce processus électoral et quelles sont les perspectives postélectorales? Autrement dit, quels sont les enjeux de ces élections?

pouvoir, qui est à la base de l'irresponsabilité qui caractérise la gestion du bien commun. L'appareil gouvernemental de transition, mis en place depuis bientôt quatre ans, ne facilite quère la tâche. Le principe d'un président plus quatre viceprésidents se révèle être une formule taillée sur mesure pour faire taire les armes de la guerre et, partant, apaiser les seigneurs de la guerre. Mais en dernier ressort, on ne sait pas toujours qui fait quoi et surtout à qui l'on doit demander des comptes en ce qui concerne le bien-être du peuple. Bref, avec cette forme de pouvoir hybride, le problème de sa légitimité demeure crucial.

Les acteurs

Il faut l'avouer : les élections en R.D.C. intéressent tout le monde dans le pays, y compris ceux qu'on appelle les shequés (les enfants de la rue). Ainsi, les partis politiques (plus de 100 !), la société civile qui regroupe des associations diverses, les confessions religieuses... tout le monde est partie prenante dans le processus en cours. Il convient de noter le rôle d'avant-garde qu'a joué et joue l'Eglise catholique lors de cette période préélectorale, non seulement par ses déclarations ad hoc à travers la Conférence épiscopale du Congo, mais surtout par ses campagnes de sensibilisation menées à travers les communautés de vie chrétiennes.

La communauté internationale, elle aussi, est très présente et active. Elle finance les activités de la Commission électorale indépendante (CEI), commission chargée d'organiser les élections. Elle est aussi représentée par la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) qui regroupe essentiellement les forces de maintien de la paix (17 000 hommes,

> jamais déployée dans le monde !). De son côté, dans les mois qui suivent, l'Union européenne va également déployer une force (essentiellement franco-allemande) de 1500 hommes pour sécuriser davantage les opérations des élections proprement dites. Autant dire que les élections dans ce grand pays au cœur de l'Afrique attirent l'attention de tous, quand bien même règne une méfiance des uns et des autres dans cet intérêt affiché pour un Etat dont le sous-sol regorge d'immenses richesses...

> la plus grande et la plus coû-

teuse force que l'ONU n'ait

Le président Kabila rencontre Paul Wolfowitz, secrétaire adjoint du Département américain de la défense (2003)



A l'heure qu'il est, personne ne peut réellement prédire l'issue des élections présidentielles. Elles auront lieu le 30 juillet, avec la possibilité d'un second tour au cas où, sur les 32 candidats retenus, aucun n'emporterait la majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour. Les perspectives restent donc ouvertes pour tous, quand bien même certains parlent déjà du président actuel Joseph Kabila comme du « favori » de la communauté internationale, alors que d'autres fustigent le caractère manipulateur de ces rumeurs et dénoncent l'existence de « candidats alimentaires » (des candidats sponsorisés par certains partis politiques pour brader leurs votes en faveur d'un autre candidat).

Cependant, de manière générale, la loi électorale cherche à assurer la transparence des opérations électorales. Les dispositions légales prévoient un mode de scrutin avec témoins et observateurs nationaux et étrangers. L'article 62 de la loi électorale stipule : « Après la clôture des opérations de vote, le bureau se transforme immédiatement en bureau de dépouillement. Il procède, séance tenante, au dépouillement, devant les témoins, les observateurs, les journalistes présents et cinq électeurs désignés par le président du bureau de dépouillement. Le dépouillement s'effectue sans interruption, jusqu'à l'achèvement complet. »

Conscientisation politique

Quoi qu'il en soit, au-delà de toutes les incertitudes qui planent sur ces premières élections en R.D.C., une chose paraît sûre : le peuple ne pourra plus accepter des dirigeants véreux qui ne rendraient de comptes à personne. Les années de la dictature mobutienne et toutes celles de guerre et de tergiversations politiciennes auront amené le Congolais à une conscience aiguë de ses droits les plus légitimes et les plus ab-

Il y a donc lieu d'affirmer ceci : peu importe celui qui assumera les rênes de ce grand pays; il ne le dirigera plus seul, comme ce fut le cas de Mobutu. Le nouveau chef d'Etat devra dorénavant rendre compte au peuple. Avec ces élections, le temps du règne d'un seul sera révolu. Ainsi, la multitude de candidats qui se bousculent pour le pouvoir (32 pour la magistrature suprême et 9500 pour les législatives), tout en rêvant de rééditer « l'exploit de Mobutu » (s'il faut l'appeler ainsi), se trompent grandement. Car les Congolais ne seront plus dupes; ils ne seront plus patients avec les imposteurs.

P. M.

Consultez notre site Internet I www.choisir.ch